

Et tant et si bien travailla le saint homme, tant et si bien traffiqua, troqua et fit-il argent des meubles et immeubles, or et bijoux du Bonnet décédé, céants les dits biens en la dite ile de Madagascar, que jamais ne vit goussets mieux garnis et boursillons plus renflés.

Le dit Notaire s'en fut donc à la recherche de l'hérédité mais eut beau chercher par monts et par vaux, consulter registres et papiers, titres et parchemins, ne put rapporter après dans le moins quarante lunes, un rouge liard aux Bonnets leurs cessionnaires et ayants causes, à partager. Et lors on ouit une grande plainte, et voyant que le dit notaire gardait par dovers lui les argents avancés tous dirent de concert que le saint homme était bien le plus finaud de l'endroit. Aussi le mit-on de suite greffier es-cours de Juges de Paix. Six ans il le fut, dit-on, et ayant résigné la dite charge, garda neuf ans durant en sa bourse cent huit francs ne lui appartenant pas et qu'il paya, sans intérêts sur iceux quand ne put les garder plus longtemps.

Sur ce tous dirent de-rechef qu'il était bien le plus finaud du canton.

Aussi le fit on shérif et encore l'est-il.

Or, le saint homme devant cent quatre vingt francs à un manant, refusa de les lui bailler : le manant l'assigna pardevant Dame justice et pendant la plaidoirie, il advint rencontre entr'eux, rapporte le digne homme. Le manant était chef de police et eut l'audace de demander payement et nouvelle de l'argent à lui dû. Le notaire tout mari se fâcha tout rouge, et répondit comme noble à vilain.

Le manant de la police malcontent jura et pesta contre Maître Shérif et lui appliqua adjectifs et épithètes, ce dont il fut bien affecté en son âme et conscience et se plaignit pardevant les édiles de la municipalité. Ceux-ci firent enquête en le mois d'Avril et eurent en septembre le saint homme et le notaire, lequel jura ces choses bel et bien, et fit défaut de produire témoins et jureurs.

Dans l'instance le dit shérif sur serment juratoire avait tel et si bien répondu en la cause du manant contre lui que le Président avait admonesté le digne homme et ce fort injustement comme gens craignant Dieu l'ont affirmé.

Donc les édiles et les échevins de la dite

municipalité étaient tous forts mauvais chrétiens, point diseurs de litanies et ennemis du saint homme.

L'un d'eux dit : "le dévot notaire n'a pas établi sa plainte—son serment est équivoque, bien fou serait-on de s'y fier ! Subject à caution il est." Et l'impie de fuir les longues et nombreuses méditations du compte du Maître Shérif.

Un second [qu'il soit frappé de mort] repart :

"Onques ne vit tabellion plus entêté. Après avoir conservé en son boursillon cent huit francs appartenant à notre municipalité, neuf ans durant, en grande cachette, il vient encore mettre la brouille ici. Notre police a eu maille à partir avec lui et lui dit de gros mots, à savoir :

..... dit-il : si le bonnet lui fait que s'en coiffe-t-il ? Sinon, qu'il aille un peu voir ailleurs ! Que ne paie-t-il les intérêts qu'il nous a gardés plutôt !

Un troisième [le malheureux ! le soudard !] ajoute en grande hâte :

"Messires, avons autre chose à faire qu'à juger entre notre police et le Maître Shérif. S'il fallait commencer nous n'en finirions plus. Multitude de gens de ce canton seraient cités par devant nous, journallement, et si prenions toujours Maître Shérif au serment on ferait pendrioches continuelles : de ce Dieu nous garde ! J'opine pour le renvoi de l'exploit, preuve et écritures sous la table."

Et ces mécréants de rire à cœur joie de ce notaire juré et immatriculé déconfit.

Et les autres de garder méchamment un respectable silence et d'opiner du bonnet."

Et ainsi, avons oui dire au saint homme, se termina cette ignoble pantomime !

Depuis, lors, seigneur Dieu, voit-on grand deuil, et triste mine en cette dite municipalité. Le populaire a grande douleur en son cœur de voir pareilles injustices et le saint homme épanche benoîtement son fiel en bonnes et dévotes gazettes ; il proteste et dit pieusement et ce par chaque soir six vingt douzaines de chapelets pour ses persécuteurs. Que Dieu l'ait en sa bonne et sainte garde !

Applaudissements prolongés. "Très bien !"

M. I
cher S
M. d
en sur
west !
M. P
ying !
M. G
lent it
Le v
le !
M. A
il est tr
M. R
ton. [se
re sant
s'endor
(Rires)
notre il
comté d
per !
M. G
pour m
le conv
va m'er
un derr
vous se
naissan
rendus
Où son
M. P
part ;
tons de
M.
Messie
comme
n'ont p
diner,
lon ! S
vous q
taném
sole et
je ne r
mais h
M. C
Venez
M.